

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

**RÈGLEMENT NO. 2026-171-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2026-171 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES,
TARIFS ET COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2026**

ATTENDU QUE la RITL a adopté par la résolution 1068-04-2026 une procédure de fixation du coût et des modalités pour les levées supplémentaires ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 2026-171 afin d'inclure ces coûts puisque la RITL n'a pas la compétence en matière de facturation ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par _____ et qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance ordinaire du conseil du 20 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE LE RÈGLEMENT 2026-171-1 modifiant le règlement 2026-171 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2026, soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 – COMPENSATION POUR
L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES
RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET AUTRES**

1. Ajout, après le 2^e alinéa, de l'alinéa suivant :

Un montant de 250.00\$ sera facturé à tout propriétaire qui demande une levée supplémentaire.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

(original signé)

André Ibghy
Maire

(original signé)

Marie-France Matteau
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 20 avril 2026
Adoption du règlement :
Avis public d'entrée en vigueur :
Entrée en vigueur :